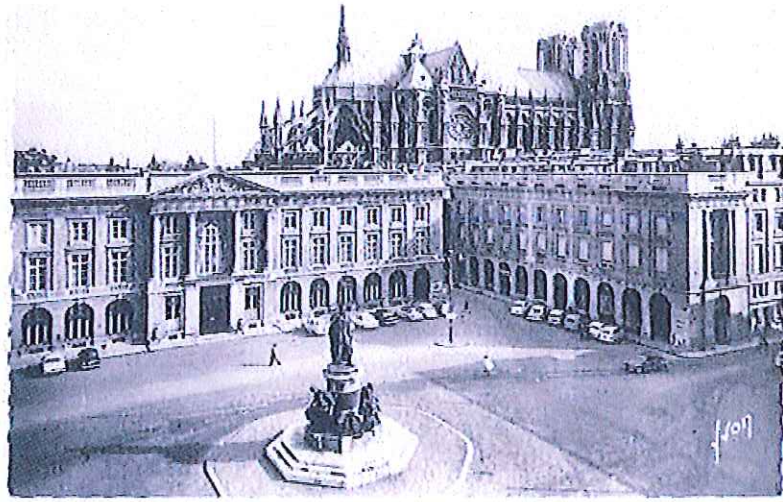


Ministère de l'Intérieur Préfecture de la Marne



Restructuration de la Sous-préfecture de Reims

PROCEDURE DU 1% ARTISTIQUE
CONCEPTION ET REALISATION D'UN VITRAIL

Cahier des charges de la consultation

Texte de référence

Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation, pris en application de l'article 71 du code des marchés publics, modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005 consolidé au 2 décembre 2012 et la circulaire du 16 août 2006.

Maître d'ouvrage de l'opération

Le Maître d'ouvrage est le Ministère de l'Intérieur, représenté par Monsieur le Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne.

1) Objet de la création:

Conformément à la procédure du 1% déco (circulaire du 16 août 2006 relative au décret 2005-90 du 4 février 2005), la Préfecture de région lance une consultation pour la conception et la réalisation d'un vitrail de 3,3 m2 sur une porte existante qui sera condamnée (voir photo) dans le cadre des travaux de restructuration de la Sous-Préfecture de Reims.

Il sera demandé à l'artiste lauréat de présenter sa candidature en couple avec un atelier de maître-verrier de son choix pour la mise en œuvre du vitrail.

2) Lieu de la création:

Le maître d'ouvrage souhaite que le vitrail se situe à l'intérieur du bâtiment de la Sous-Préfecture de Reims au premier étage. Le vitrail prendra place sur la séparation vitrée entre les grands salons et le bureau de Monsieur le Sous-Préfet. La ville de Reims est perçue comme la ville symbole de la réconciliation franco-allemande depuis que le Général De Gaulle, Président de la République française, et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Konrad Adenauer, y ont scellé l'amitié entre les deux nations. Au vu de ces explications, le vitrail devra abordé les thèmes de l'Europe au travers cette réconciliation franco-allemande ainsi que les symboles de la République.

3) Choix de l'artiste:

Le choix se déroule selon une pré-sélection et une sélection finale:

- La pré-sélection : les candidatures reçues après consultation seront examinées par le comité artistique du projet, qui assiste et conseille le maître d'ouvrage dans son choix artistique. Le comité artistique retiendra trois artistes sur dossier (biographie, publications actualisées du travail artistique, dossier photographique ou tout autre support d'information visuelle).
- La sélection : pour le choix du lauréat, il sera demandé à chacun des trois artistes:
 - une esquisse, une maquette ou tout élément d'information visuelle à l'échelle
 - une note explicative de la démarche artistique
 - une note technique fournissant la garantie de l'intégration fonctionnelle de l'œuvre et de sa maintenance sur le site.

Les artistes pré-sélectionnés seront invités à venir présenter leur projet devant le jury du projet. Le comité artistique proposera son choix au maître d'ouvrage. Le choix final relèvera de Monsieur le Préfet de la région Champagne-Ardenne.

4) Critères du choix du lauréat:

Le lauréat sera choisi selon les critères de qualité artistique et de pertinence de son projet de création. Le projet devra prendre en compte le montant donné dans le point 6.

5) Dossier de consultation du projet architectural:

Un dossier technique sur l'opération est joint en annexe au présent cahier des charges. Il comprend:

- Un cahier d'architecture (plans, coupes, élévations et une photo principale de l'espace à traiter)
- Une présentation de la Sous-Préfecture de Reims et des lieux qui font l'objet de l'actuelle rénovation

6) Montant de l'opération et indemnisation:

Le montant de l'opération s'élève à 42 000 €, somme forfaitaire globale comprenant la conception, la réalisation et la livraison de l'œuvre dans le bâtiment. Les trois candidats pré-sélectionnés ayant délivré une esquisse et les notes techniques recevront une indemnisation de 2 000 € TTC.

7) Calendrier de l'opération:

Réception des candidatures: 1^{er} septembre 2014

Pré-sélection: 8 septembre 2014

Réception des projets: 1^{er} décembre 2014

Choix du lauréat: 16 décembre 2014

Installation de l'œuvre: mars 2015

8) Renseignements administratifs et artistiques

- Renseignements administratifs:

Préfecture de la Marne (Bureau des ressources techniques et financières)

1 rue de Jessaint

CS 50 431

51036 Châlons-en-Champagne cedex

Contact: Mme Sarah ARMAND – 03.26.26.10.51 – mail : sarah.armand@marne.gouv.fr

- Renseignements artistiques:

DRAC Champagne-Ardenne

3 Faubourg Saint-Antoine

51000 Châlons-en-Champagne

Contact: M. Laurent INNOCENZI – 03.26.70.36.94 – mail: laurent.innocenzi@culture.gouv.fr

9) Réception des candidatures:

Les candidatures sont à adresser, **avant le 1^{er} septembre 2014**, à:


Préfecture de la Marne (Bureau des ressources techniques et financières)

1 rue de Jessaint

CS 50 431

51036 Châlons-en-Champagne cedex

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Francis SOUTRIC